Nations Unies A/72/517

Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 80 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 71/139 de l'Assemblée générale, rend compte de l'exécution du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international en 2017; il contient des orientations et recommandations aux fins de l'exécution du Programme au cours de l'exercice biennal 2018-2019 et l'exposé de leurs incidences administratives et financières.

17-17585 (F) 121017 121017

Merci de recycler

Table des matières

Page

I. Introduction . . . 3

II. Exécution du Programme d'assistance en 2017 . . . 3

A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international . . . 3

B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies . . . 4

C. Médiathèque de droit international des Nations Unies . . . 7

D. Documentation pédagogique en droit international . . . 9

E. Publication assistée par ordinateur . . . 9

F. Diffusion . . . 10

G. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer . . . 10

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance au cours de l'exercice biennal 2018-2019 . . . 11

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance . . . 11

A. 2017 . . . 11

B. Exercice biennal 2018-2019 . . . 12

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international . . . 14

A. Composition . . . 14

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante-deuxième session . . . 14

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification . . . 16

I. Introduction

1. Par sa résolution 71/139, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2017 les activités énoncées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/71/432), qui lui avait été soumis à sa soixante et onzième session. Au paragraphe 27 de cette même résolution, elle l'a prié de lui rendre compte, à sa soixante-douzième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2017 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur le Programme dans les années à venir.

2. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'exécution du Programme d'assistance en 2017 et sur les activités prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, ainsi que sur leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2017

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance[1]. Elle s'acquitte de diverses tâches, notamment l'établissement des rapports du Secrétaire général et la fourniture au Comité consultatif et à la Sixième Commission de services relatifs au point de l'ordre du jour correspondant. Elle tient également le site Web du Programme.

A. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

4. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international offre aux juristes des pays en développement et des pays émergents l'accès à une formation complète dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international de régions et de systèmes juridiques divers[2]. Les boursiers suivent la session de droit international public de l'Académie de droit international de La Haye et des séminaires organisés par la Division de la codification sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international. Des visites d'étude sont également organisées à l'intention des participants.

5. Le Programme s'est déroulé à La Haye du 26 juin au 4 août 2017. Au total, 21 boursiers (7 hommes et 14 femmes) avaient été sélectionnés pour la formation, tenue en anglais[3].

6. Les cours magistraux à l'Académie de droit international étaient les suivants (par ordre chronologique) : « Faire et faire faire : les modes opératoires du droit

[1] On trouvera dans les documents publiés sous les cotes A/72/10, A/72/17 et A/72/74 et sur le site Web de la Section des traités (https://treaties.un.org/Pages/Home.aspx?clang=_fr) des informations sur les autres activités du Bureau des affaires juridiques.

[2] Depuis 2010, par mesure d'économie destinée à accroître le nombre de bourses financées au titre du budget ordinaire, le Programme de bourses à La Haye est géré par la Division de la codification (voir A/65/514, par. 12).

[3] Plus de 450 demandes venant de 104 États Membres ont été reçues pour 21 bourses : 149 d'Afrique, 110 d'Asie et du Pacifique, 28 d'Europe orientale et 154 d'Amérique latine et des Caraïbes. Les boursiers provenaient des États Membres suivants : Afghanistan, Albanie, Argentine, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Chine, Cuba, Égypte, Fidji, Guyana, Iraq, Kenya, Lesotho, Maldives, Népal, Paraguay, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Trinité-et- Tobago et Zambie. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, parlements) et établissements universitaires.

dans l'ordre international » (conférence inaugurale) (J. Combacau, professeur émérite à l'Université Paris II Panthéon-Assas); « Établissement de normes dans un monde kaléidoscopique » (cours général) (E. Brown Weiss, professeur à l'Université de Georgetown, Washington); « La protection internationale au profit des personnes vulnérables en droit international des droits de l'homme » (S. Perrakis, professeur émérite à l'Université Panteion d'Athènes); « Les traités et leur pratique » (G. Nolte, professeur à l'Université Humboldt de Berlin et membre de la Commission du droit international); « Le système des réparations dans la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme » (F. Novak, professeur à l'Université catholique pontificale du Pérou); « Les sanctions économiques décidées et mises en œuvre en dehors des Nations Unies » (J.-M. Thouvenin, professeur à l'Université Paris Nanterre); « L'indemnisation des dommages causés par les atteintes à l'environnement et la destruction des ressources naturelles : la pratique de la Commission d'indemnisation des Nations Unies » (M. Kazazi, ancien Chef du secrétariat de la Commission d'indemnisation des Nations Unies); « Le fait de l'État en droit de la responsabilité : une réévaluation » (A. Kanehara, professeur à l'Université Sophia, Tokyo).

7. Les séminaires organisés par la Division de la codification ont porté sur les sujets suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (M. Kohen, professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève); « Droit des traités » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Paix et sécurité internationales » et « Les travaux de la Commission du droit international » (H. Hassouna, membre de la Commission du droit international et ancien Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies); « Droit international des droits de l'homme » (H. Duffy, professeur à l'Université de Leyde); « Droit international pénal » et « Droit international humanitaire » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande, juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Responsabilité des États » (P. Bodeau-Livinec, professeur à l'Université Paris Nanterre); « Circulation des personnes » (F. Messineo, juriste à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Droit international de l'environnement » et « Organisations internationales » (L. Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Droit de la mer » (S. Trevisanut, maître de conférences en droit international à l'Université d'Utrecht); « Droit commercial international » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit international de l'investissement » et « Règlement pacifique des différends internationaux » (C. Giorgetti, professeur à la faculté de droit de l'Université de Richmond).

8. Des visites d'étude accompagnées d'exposés de hauts fonctionnaires ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, à la Cour pénale internationale et à la Cour permanente d'arbitrage. Les participants ont également pu assister à des audiences de la Cour internationale de Justice et de la Cour pénale internationale.

B. Cours régionaux de droit international des Nations Unies

9. Les cours régionaux de droit international des Nations Unies sont une formation dispensée par des spécialistes et praticiens hautement qualifiés sur toute une série de sujets fondamentaux du droit international ou présentant un intérêt particulier pour les pays d'une région donnée[4]. Le nombre de participants qui

[4] Depuis 2011, la Division de la codification organise les cours régionaux de droit international, mesure d'économie nécessaire pour accroître le nombre de bourses et mieux répondre à la

peuvent bénéficier du Programme de bourses étant limité, les cours régionaux constituent un mécanisme important permettant d'accroître les possibilités de perfectionnement en droit international des juristes de pays en développement. Ils donnent aussi aux participants l'occasion de se concentrer sur les questions actuelles de droit international intéressant l'ensemble de la région, l'objectif étant d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération sur ces questions.

1. Afrique

10. Le Cours régional de droit international pour l'Afrique s'est tenu à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba, du 6 février au 3 mars 2017. Il s'est déroulé en anglais. Au total, 30 personnes (15 hommes et 15 femmes) y ont participé, dont 20 boursiers et 10 participants autofinancés[5].

11. Les séminaires du Cours régional ont porté sur les sujets suivants (par ordre chronologique) : « Paix et sécurité internationales » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Introduction au droit international » (C. Greenwood, juge à la Cour internationale de Justice); « Droit international de l'environnement » (L. Boisson de Chazournes, Directrice du Département de droit international public et organisations internationales de l'Université de Genève); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Droit commercial international » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Les travaux de la Commission du droit international » et « Démocratie et bonne gouvernance en Afrique » (C. Maina Peter, professeur à l'Université de Dar es-Salaam et membre de la Commission du droit international); « Droit international de l'investissement » (J. Donoghue, juge à la Cour internationale de Justice); « L'importance du droit international pour l'Afrique au XXI^{e} siècle » et « la Cour internationale de Justice et l'Afrique » (A. Yusuf, Vice-Président de la Cour internationale de Justice); « Droit de la gestion des ressources naturelles » (A. Kilangi, professeur à l'Université Saint-Augustin de Tanzanie); « Droit de la mer » (S. Murphy, professeur à la faculté de droit de l'Université George Washington et membre de la Commission du droit international); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande, juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Droit international des droits de l'homme » [F. Viljoen, Directeur du Centre for Human Rights (faculté de droit de l'Université de Pretoria)]; « Règlement pacifique des différends internationaux » (B. Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage). Les participants ont également assisté au siège de l'Union africaine à un exposé sur certains aspects de la formation au droit international et du renforcement des capacités en la matière en Afrique.

---

demande croissante de formation en droit international. Toutes les questions administratives, financières et pratiques, liées au voyage et au logement notamment, étaient précédemment confiées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ce qui nécessitait de financer ses administrateurs et ses agents des services généraux, qui fournissaient ces services durant six mois environ pour chaque cours régional.

[5] Plus de 250 candidatures ont été reçues de 43 États Membres. Les participants provenaient des États Membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Namibie, Nigéria, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland et Zimbabwe. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, ministère public, cabinets présidentiels), organisations régionales (notamment l'Union africaine) et établissements universitaires.

2. Asie et Pacifique

12. Le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique se tiendra à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), à Bangkok, du 20 novembre au 15 décembre 2017. Il se tiendra en anglais[6].

13. Selon le programme prévu à la date du présent rapport, les séminaires du Cours régional porteront sur les sujets suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (A. Pellet, professeur émérite de l'Université Paris Nanterre et ancien membre de la Commission du droit international); « Paix et sécurité internationales » et « Les travaux de la Commission du droit international » (D. Tladi, professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Le droit international en Asie et dans le Pacifique » (S. Chesterman, doyen et professeur de la faculté de droit de l'Université nationale de Singapour); « Droit international des droits de l'homme » (conférencier à déterminer); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande, juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Règlement pacifique des différends internationaux » (M. Wood, maître de recherche au Centre Lauterpacht de l'Université de Cambridge et membre de la Commission du droit international); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « Droit international de l'environnement » (H. Desai, professeur et Président du Centre for International Legal Studies de l'Université Jawaharlal Nehru); « Droit commercial international » et « Droit international de l'investissement » (M. M. Mbengue, professeur à l'Université de Genève); « Droit de la mer » (N. Oral, professeur à la faculté de droit de l'Université Bilgi d'Istanbul et membre de la Commission du droit international).

3. Amérique latine et Caraïbes

14. Le Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenu à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), à Santiago, du 24 avril au 19 mai 2017. Il s'est déroulé en anglais et en espagnol. Au total, 23 personnes (6 hommes et 17 femmes) y ont participé; dont 20 boursiers et 3 participants autofinancés[7].

15. Les séminaires du Cours régional ont porté sur les sujets suivants (par ordre chronologique) : « Introduction au droit international » (J. Viñuales, professeur et Directeur du Cambridge Centre for Environment, Energy and Natural Resources Governance de l'Université de Cambridge); « Droit international humanitaire » et « Droit international pénal » (K. Riordan, Président du Tribunal militaire de la Nouvelle-Zélande, juge-avocat général de l'armée néo-zélandaise et chargé de cours à l'Université Victoria de Wellington); « Paix et sécurité internationales » (D. Tladi,

---

[6] Au total, 109 candidatures ont été reçues de 32 États Membres. Les participants provenaient des États Membres suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kirghizistan, Maldives, Myanmar, Népal, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, Qatar, République démocratique populaire lao, Samoa, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Yémen. Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux et d'institutions universitaires.

[7] Au total, 104 candidatures ont été reçues de 23 États Membres. Les participants provenaient des États Membres suivants : Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, Équateur, El Salvador, Guyana, Honduras, Jamaïque, Mexique, Paraguay, Pérou, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Parmi les participants figuraient notamment des juristes travaillant pour divers organismes gouvernementaux (ministères des affaires étrangères et de la justice, ministère public, cabinets présidentiels) et établissements universitaires.

professeur à l'Université de Pretoria et membre de la Commission du droit international); « Droit international des droits de l'homme » (M. Pinto, doyen de la faculté de droit de l'Université de Buenos Aires); « Droit de la mer » (T. Treves, professeur à l'Université de Milan et ancien juge du Tribunal international du droit de la mer); « Droit et institutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (L. Yáñez, administrateur chargé du secrétariat de la CEPALC; « L'accord régional sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement en Amérique latine et dans les Caraïbes » (C. de Miguel, Chef du Groupe des politiques pour le développement durable, Division du développement durable et des établissements humains, CEPALC); « Droit international de l'environnement » (D. Bodansky, professeur à l'Université d'État de l'Arizona); « Droit des traités » et « Responsabilité des États » (S. Villalpando, Chef de la Section des traités du Bureau des affaires juridiques); « L'élaboration normative à l'ONU » (D. Stewart, juriste adjoint de 1re classe à la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques); « Droit commercial international » (F. Morosini, professeur à l'Université fédérale du Rio Grande do Sul de Porto Alegre); « Droit international de l'investissement » et « Règlement pacifique des différends internationaux » (C. Giorgetti, professeur à la faculté de droit de l'Université de Richmond).

4. Lieux d'accueil des cours régionaux de droit international

16. Devant l'augmentation de la demande de formation au droit international, la Division de la codification a cherché à trouver des lieux ayant vocation à accueillir régulièrement les cours régionaux afin d'en faciliter l'organisation en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Les cours pourraient ainsi être organisés de manière plus efficace, plus économique et plus prévisible, sans qu'il soit exclu de les tenir ailleurs.

17. Le Cours régional de droit international pour l'Afrique a été organisé avec succès en Éthiopie de 2011 à 2017. La CEA a fourni d'importantes contributions en nature, notamment le lieu de formation, des bureaux pour le personnel de l'Organisation et les conférenciers, des services de restauration, du matériel et un appui administratif et opérationnel.

18. Le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique a été organisé avec succès en Thaïlande en 1986, 2005, 2012 et 2016. La CESAP a prêté son concours à l'organisation du Cours régional, qui se déroulera pour la première fois en ses locaux, à Bangkok, à la fin de 2017. Elle fournira d'importantes contributions en nature, notamment le lieu de formation, des bureaux pour le personnel de l'Organisation et les conférenciers, des services de restauration, du matériel et un appui administratif et opérationnel.

19. En 2017, le Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est déroulé à la CEPALC, à Santiago. La CEPALC a fourni d'importantes contributions en nature, notamment le lieu de formation, des bureaux pour le personnel de l'Organisation et les conférenciers, des services de restauration, du matériel et un appui administratif et opérationnel.

C. Médiathèque de droit international des Nations Unies

20. Les cours donnés de manière traditionnelle sont irremplaçables : ils permettent des débats approfondis, des échanges et un travail d'équipe entre participants. Cependant, face à la demande croissante de formation en droit international, qui ne saurait être satisfaite uniquement par de tels cours, la Division de la codification a créé en 2008 la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui permet à

l'Organisation de proposer à moindres frais une formation en ligne, gratuite et de qualité, à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde entier.

21. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche auquel plus de 400 spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international, de différents pays et systèmes juridiques, contribuent dans trois domaines d'activité : la série de cours magistraux, les archives historiques et la bibliothèque de recherche. La série de cours magistraux compte près de 500 cours assortis de listes d'informations renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Certains de ces cours portent sur des sujets précis du droit international, d'autres sont des séries d'exposés sur les principaux thèmes du droit international. Les cours magistraux et les documents juridiques afférents ont vocation à fournir des ressources pédagogiques plus complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation des pouvoirs publics dans les pays en développement. Durant la période considérée, 54 cours magistraux ont été enregistrés. Pour favoriser la diversité géographique et linguistique et enregistrer des conférenciers qui ne peuvent se rendre à New York, la Division de la codification effectue des séances d'enregistrement hors Siège en différents lieux. Sur l'ensemble des cours enregistrés pendant la période considérée, 23 l'ont été hors Siège[8]. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des experts reconnus, portant sur près de 100 instruments juridiques, l'historique de la procédure, les documents connexes et des supports audiovisuels créés par la Division de la codification[9]. Au cours de la période considérée, la Division de la codification a ajouté plusieurs traductions de notes d'introduction et de notes sur l'historique de la procédure, et recensé de nouveaux instruments à ajouter aux archives historiques. La bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble traités, textes de jurisprudence, publications, écrits divers, textes de doctrine et documents pédagogiques. La dernière acquisition en date est l'*International Law Handbook: Collection of Instruments*, publication en quatre volumes de la Division.

22. Depuis sa création en 2008, la Médiathèque a été consultée par près de 1,5 million d'usagers dans 193 États Membres et non membres. Créée principalement pour aider les juristes des pays en développement[10], elle continue d'être utilisée surtout par les juristes des pays développés. Le nombre limité d'utilisateurs de pays en développement tient au fait que la Médiathèque y est une ressource méconnue et à la fracture technologique en matière d'accès à l'informatique, à l'électricité et à des connexions Internet à haut débit fiables. Afin d'améliorer l'accès aux cours magistraux pour les utilisateurs de pays en développement n'ayant pas de connexion Internet à haut débit fiable, la Division a lancé le projet podcast, qui propose les cours sous forme d'enregistrements sonores pour écoute en flux ou téléchargement. Elle entend proposer l'ensemble des cours de la série sous forme de podcasts d'ici à la fin de 2018.

[8] Ces 23 cours ont été enregistrées à la soixante-dix-septième Conférence de l'Association de droit international à Johannesburg (Afrique du Sud), à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à l'Université nationale de Singapour, à l'Université libre de Bruxelles et à la faculté de droit de l'Université George Washington. Des moyens d'enregistrement ont été fournis gratuitement par les institutions susmentionnées.

[9] Les documents juridiques des archives historiques et de la série de cours magistraux sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

[10] La Médiathèque a été consultée par environ 101 000 utilisateurs en Afrique, 317 000 en Asie et dans le Pacifique et 77 000 en Amérique latine et dans les Caraïbes.

D. Documentation pédagogique en droit international

23. La Division de la codification recherche, rassemble et établit en concertation avec les conférenciers des documents juridiques sur papier pour ses cours de droit international[11]. En outre, des CD-ROM et des clefs USB contenant des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournis aux participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches informatiques[12]. Les documents pédagogiques sont également disponibles gratuitement à des fins de formation sur les sites Web des différents cours et sur celui de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

24. Comme indiqué au paragraphe 21, la Division de la codification a achevé en 2017 l'élaboration de la version anglaise de sa publication *International Law Handbook: Collection of Instruments*. Elle l'utilisera comme outil de formation lors des cours dispensés dans le cadre du Programme d'assistance et compte le diffuser auprès des établissements universitaires et centres nationaux de formation des pays en développement afin de promouvoir l'enseignement et la diffusion du droit international dans le monde entier. Le Manuel est accessible gratuitement sur les sites Web du Programme d'assistance et de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et peut être reproduit à des fins pédagogiques en vue de favoriser l'enseignement et la diffusion du droit international[13]. Destiné à servir d'ouvrage de référence, il comporte quatre volumes : le premier contient la Charte des Nations Unies et le Statut de la Cour internationale de Justice, ainsi que les instruments concernant le droit des traités, les sujets de droit international, les relations diplomatiques et consulaires, la responsabilité internationale, le règlement pacifique des différends internationaux, la paix et la sécurité internationales et le droit international des droits de l'homme, ainsi que la circulation des personnes et le droit international des migrations; le deuxième contient les instruments sur le droit des conflits armés, le droit international pénal, le désarmement et la non-prolifération; le troisième contient les instruments sur le droit de la mer, le droit international de l'environnement et les cours d'eau internationaux; et le quatrième contient les instruments sur le droit international du travail et le droit des relations culturelles, ainsi que le droit commercial international et le droit international de l'investissement. La Division de la codification a poursuivi l'élaboration de la version française du Manuel et étudie la possibilité de coopérer avec des établissements universitaires pour le publier dans d'autres langues officielles de l'Organisation. Ce projet dépendra de la disponibilité de ressources financières à cette fin.

E. Publication assistée par ordinateur

25. En 2003, la Division de la codification a commencé à recourir à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de ressources suffisantes, pour accélérer la parution de certaines de ses publications juridiques et les mettre plus rapidement à la disposition de la communauté juridique internationale. En

---

[11] En 2017, la Division a établi des documents pédagogiques pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et pour les cours régionaux de droit international dispensés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle tient à remercier l'American Society of International Law, Oxford University Press, Hart Publishing et les éditions Brill pour leurs textes spécialisés qu'elle a utilisés à des fins de formation dans le cadre de la documentation pédagogique fournie aux participants à ces cours.

[12] La Division est désormais tenue d'acheter ses publications juridiques et toute autre publication essentielle des Nations Unies, dont la Charte des Nations Unies, pour ses formations.

[13] Voir http://legal.un.org/poa/publications.html et http://legal.un.org/avl/handbook.html.

2013, elle était parvenue à combler un arriéré allant jusqu'à cinq ans pour plusieurs de ses publications[14]. En 2014, elle a mis fin à ses activités de publication assistée par ordinateur faute de ressources (matériel et personnel), après la suppression d'un poste d'agent des services généraux la même année. Aucune des publications visées au paragraphe 41 du rapport A/68/521 n'est donc parue entre 2014 et 2016. Dans sa résolution 71/139, l'Assemblée générale a salué à nouveau l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division, qui a considérablement réduit le délai de parution de ses publications juridiques, déploré qu'aucune des publications visées dans le rapport du Secrétaire général n'ait pu paraître depuis 2014 et recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative concluante[15]. En 2017, la Division a entrepris un projet pilote visant à reprendre ses activités de publication assistée par ordinateur, qui a permis de publier *La Commission du droit international et son œuvre* (9e éd.) et l'*Annuaire juridique des Nations Unies* (2013). D'importants progrès ont également été réalisés concernant la publication du prochain volume du *Recueil des sentences arbitrales* (vol. XXXI) et du prochain volume du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* (2013-2017). La Division de la codification continuera d'étudier les moyens de poursuivre ce travail durant le prochain exercice biennal, sous réserve des ressources disponibles.

26. La Division de la codification a également terminé l'élaboration de la version anglaise des quatre volumes du Manuel de droit international en recourant à la publication assistée par ordinateur, financée à titre exceptionnel par des contributions volontaires. Il lui faudra d'autres contributions volontaires pour achever l'élaboration du Manuel dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

F. Diffusion

27. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet et d'autres médias électroniques vise à pallier le nombre restreint d'exemplaires papier disponibles, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé dans la recherche juridique et l'enseignement du droit, notamment pour les juristes des pays en développement ayant un accès limité à Internet. Les documents sont mis à disposition gratuitement sur Internet afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (voir annexe).

G. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

28. Maria Emilynda Jeddahlyn Pia Benosa (Philippines) a terminé avec fruit ses travaux de boursière de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer en juillet 2017. Actuellement, il n'y a pas suffisamment de fonds pour octroyer une subvention ordinaire en 2018. L'Assemblée générale, dans sa résolution 71/257, a donc autorisé le Secrétaire général à accorder une subvention modifiée pour 2017 en utilisant le financement disponible pour placer un boursier pendant cinq mois dans la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du

[14] L'arriéré de publication avait été résorbé pour l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative des Nations Unies*, le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, le *Recueil des sentences arbitrales* et *La Commission du droit international et son œuvre* (vol. 1 et 2).

[15] Voir aussi les résolutions 64/113 (16 décembre 2009), 65/25 (6 décembre 2010), 66/97 (9 décembre 2011), 67/91 (14 décembre 2012), 68/110 (16 décembre 2013), 69/117 (10 décembre 2014) et 70/116 (14 décembre 2015) de l'Assemblée générale.

Bureau des affaires juridiques de l'Organisation. Cette subvention est pour une durée de cinq mois, sans le placement habituel dans un établissement d'enseignement supérieur. Les États Membres continuent de débattre de l'octroi d'une subvention pour 2018. Le coût final de chaque dotation dépend de plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la bourse. Le montant de la dotation peut donc fluctuer entre environ 45 000 et 60 000 dollars d'une année sur l'autre, sans compter les 13 % de dépenses d'appui aux programmes (sur la question du solde, voir le paragraphe 30)[16].

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance au cours de l'exercice biennal 2018-2019

29. En 2018 et en 2019, La Division de la codification prévoit de mener les activités du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir A/71/432, sect. III), approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/139.

30. S'agissant de la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe, le solde actuel disponible, compte tenu des dépenses d'appui aux programmes, est estimé à environ 38 000 dollars, ce qui risque de ne pas suffire pour octroyer une subvention ordinaire en 2018 à moins que de nouvelles contributions volontaires ne soient versées avant novembre 2017.

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. 2017

31. Dans sa résolution 71/139, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter en 2017 le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes et à poursuivre le développement de la Médiathèque de droit international. Ces activités seront financées au moyen du budget ordinaire et, si nécessaire, de contributions volontaires.

32. S'agissant du financement du Programme d'assistance pour l'exercice biennal 2016-2017, un montant de 2 267 000 dollars a été inscrit au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international

[16] L'appui administratif initialement fourni par la Division de la codification dans les années 80 et au début des années 90 a progressivement été réduit à la suite de la création d'une institution permanente au sein de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, chargée des questions de droit de la mer et notamment des activités de renforcement des capacités, afin d'éviter les chevauchements et d'assurer la bonne administration de la Dotation. Ces dernières années, la Division a assumé seule l'administration de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe au titre de ses activités de renforcement des capacités techniques concernant le droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui sera examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

dispensés en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et la Médiathèque de droit international.

33. L'Assemblée générale a de nouveau prié les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer le Programme d'assistance ou de concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement. Une note verbale a donc été adressée aux États Membres le 1er mars 2017 pour appeler leur attention sur la résolution 71/139.

34. Depuis la publication du dernier rapport, des contributions volontaires ont été reçues pour les activités du Programme d'assistance : a) le Panama et le Qatar ont respectivement versé 1 500 et 3 000 dollars; b) la Chine, l'Irlande, l'Italie, la Suisse et la Tchéquie ont respectivement versé 20 000, 5 000, 5 800, 19 975 et 1 923 dollars pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies; c) la Chine a versé 10 000 dollars pour le Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Afrique; d) la Chine a versé 10 000 dollars pour le Cours régional de droit international des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique; e) l'Irlande a versé 5 000 dollars pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international; f) la Norvège a versé 17 180 dollars pour le Manuel de droit international.

35. Pour le Cours régional de droit international pour l'Afrique, la CEA a fourni une salle de séminaire, des bureaux, du matériel et une assistance administrative; ainsi que des moyens de transport pour les conférenciers, les participants et le personnel de la Division de la codification.

36. En ce qui concerne le Cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement chilien a fourni des services de restauration pour la cérémonie d'ouverture, accueilli une cérémonie de clôture au Ministère des affaires étrangères et organisé une visite culturelle. La CEPALC a fourni des salles de séminaire, des bureaux, du matériel et une assistance administrative et opérationnelle.

37. De plus, des publications (sur support électronique ou papier) ont été distribuées gracieusement aux participants aux diverses formations par le Département de l'information du Secrétariat, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Cour pénale internationale, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Université de Pretoria et le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur. Diverses entités, maisons d'édition et revues juridiques ont permis d'inclure gratuitement des articles spécialisés dans les documents pédagogiques fournis aux participants aux cours de formation (voir par. 23).

Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

38. Depuis la publication du dernier rapport, des contributions à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par Monaco (16 290 dollars) et Sri Lanka (10 000 dollars).

B. Exercice biennal 2018-2019

39. Conformément à la résolution 71/139 de l'Assemblée générale, des ressources d'un montant total de 2 259 600 dollars ont été proposées dans le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques), sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le

Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, et le maintien et l'enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies.

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies

40. Les ressources inscrites au projet de budget-programme permettraient de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes en 2018 et en 2019 conformément à la résolution 71/139 de l'Assemblée générale. Elles permettraient de financer les bourses (qui couvriraient les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, les documents pédagogiques et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 juristes de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours de formation. D'autres participants pourraient obtenir une bourse en fonction des contributions volontaires reçues ou être admis comme participants autofinancés.

2. Médiathèque de droit international des Nations Unies

41. Les ressources prévues dans le projet de budget-programme tiennent compte de la transformation proposée de deux postes [1 juriste de classe P-3 et 1 assistant monteur vidéo de la catégorie des services généraux (autres classes)] auparavant financés au moyen des fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions et nécessaires pour assurer le maintien et l'enrichissement de la série de cours magistraux de la Médiathèque de droit international en 2018 et en 2019.

42. Le budget-programme servirait également à financer les déplacements effectués par le personnel pour enregistrer de nombreux cours magistraux en divers lieux du monde, permettant ainsi de rassembler des cours représentant une plus grande variété géographique et linguistique et d'enregistrer des conférenciers qui ne sont pas en mesure de se rendre à New York.

43. En outre, les ressources serviraient à acquérir les fournitures et le matériel techniques nécessaires et à numériser certains enregistrements sonores et vidéo historiques.

44. Des ressources extrabudgétaires permettraient de faciliter l'accès à la Médiathèque depuis les pays en développement et d'enrichir ses archives historiques (notamment en finançant le personnel nécessaire et la numérisation de nouveaux documents audiovisuels).

45. Si l'Assemblée générale en décide ainsi, le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier aux fins du financement de bourses supplémentaires pour les cours régionaux de droit international, de l'établissement du Manuel dans d'autres langues et le maintien et de l'enrichissement de la Médiathèque de droit international.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

46. Par sa résolution 70/116, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 les 25 États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Canada, Chili, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Slovaquie, Soudan, Tchéquie, Trinité-et-Tobago et Uruguay.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante-deuxième session

47. La cinquante-deuxième session du Comité consultatif, tenue le 3 octobre 2017, était présidée par Martha Arna Akyaa Pobee, représentante permanente du Ghana.

48. Le Directeur de la Division de la codification, Huw Llewellyn, a assumé les fonctions de Secrétaire du Comité consultatif.

49. Les États ci-après ont été nommés membres du Comité consultatif pour le Programme d'assistance : Allemagne, Argentine, Canada, Chypre, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Italie, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Portugal, Singapour, Slovaquie, Soudan, Tchéquie et Uruguay. Les Pays-Bas et la Thaïlande ont assisté à la réunion en tant qu'observateurs en leur qualité de pays d'accueil pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et le Cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, respectivement.

50. Le Secrétaire par intérim du Comité a fait une déclaration dans laquelle il a actualisé les informations figurant dans le projet de rapport et appelé l'attention sur les efforts constamment déployés pour renforcer les activités du Programme. Il a souligné qu'à l'aide du financement fourni au Programme au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017, la Division de la codification avait pu organiser les cours régionaux de droit international dans les trois régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, et Asie-Pacifique) au cours des deux années de l'exercice biennal. Elle avait pu en outre accroître sensiblement les contenus de la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui a été consultée par un nombre important de nouveaux utilisateurs. Le Secrétaire par intérim a également appelé l'attention sur la parution de la version anglaise du Manuel de droit international et les progrès réalisés dans la préparation de la version française, qui seront toutes deux utilisées pour les cours de formation du Programme et diffusées auprès des institutions académiques et centres gouvernementaux de formation des pays en développement. Il a également informé les membres du Comité des travaux menés actuellement pour diffuser l'ensemble des conférences de la Médiathèque de droit international en ligne sous forme d'enregistrements sonores, afin de les rendre plus accessibles dans les régions du monde sans connexion fiable à Internet à haut débit. Ces travaux seront terminés à la fin de 2018.

51. Le Comité consultatif a félicité la Division de la codification des efforts qu'elle déploie pour exécuter et renforcer les activités au titre du Programme et l'a remercié pour son travail de préparation du Manuel de droit international. Il a été noté à cet égard que l'élaboration de cet ouvrage était tributaire de contributions volontaires.

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification

Site Web	*Adresse URL*
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	www.un.org/law/programmeofassistance
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	www.un.org/law/ilfp
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	www.un.org/law/rcil
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	http://legal.un.org/poa/seminar.html
Médiathèque de droit international des Nations Unies	www.un.org/law/avl
Portail des publications juridiques des Nations Unies	http://legal.un.org/cod/publications.shtml
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	http://legal.un.org/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	http://legal.un.org/unjuridicalyearbook
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	http://legal.un.org/icjsummaries
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	http://legal.un.org/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	http://legal.un.org/riaa
Série législative des Nations Unies	http://legal.un.org/legislativeseries
Codification et développement progressif du droit international	http://legal.un.org/cod
Sixième Commission de l'Assemblée générale	www.un.org/fr/ga/sixth
Commission du droit international	http://legal.un.org/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	http://legal.un.org/diplomaticconferences
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	www.un.org/law/icc
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	http://legal.un.org/committees/charter
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	http://legal.un.org/committees/criminal_accountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	http://legal.un.org/committees/admin_of_justice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	http://legal.un.org/committees/terrorism

Site Web	*Adresse URL*
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	http://legal.un.org/committees/immunities
Comité spécial chargé de la question de l'élaboration éventuelle d'une convention internationale contre le clonage reproductif d'êtres humains	http://legal.un.org/committees/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	http://legal.un.org/committees/safety_convention